L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 23 AOUT 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes [illegible], $50; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les encans pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens ne sont payables d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré [illegible] par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles ayant pour objet d'appeler l'attention du public à des réunions, ventes, etc., les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices, &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., qui seraient portées au compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, paieront la saison des plaisirs [illegible] $125.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

A VENDRE Le steamboat OSCEOLA, fortement construit, avec ses machines à vapeur, apparaux et meubles, tel qu'il se trouve maintenant sur l'autre bord de la rivière. Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser à L. V. HUBBARD & Co. 95 Tchoupitoulas

CABOTAGE.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI. Le steamer GENL MORGAN, capitaine Gordon partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires samedi 24 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 11 Poydras. N. B. Le steamer Morgan, tirant peu d'eau, n'éprouvera aucun retard par la baisse des eaux de la rivière Ohio. 22 août

POUR ST. LOUIS—Le steamer CASPIAN, capitaine R. S. Freeland, est attendu lundi ou mardi prochain, et partira sous peu pour le port ci-dessus, ayant une partie de son chargement engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN R. SHAW & Co, 24 Poydras. 10 août

PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE ET STEAMER-MALLE DES ETATS UNIS.

Arrangements d'automne et d'hiver pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Waterloo et Bayou Sarah.

Les superbes Steamers BRILLIANT et ALEX. SCOTT, capitaines J. Hart et J. C. Swon, desserviront régulièrement la ligne de la Nouvelle-Orléans à la côte désignée sous les noms ci-dessus, à commencer du 1er septembre prochain, pour toute la saison d'automne et celle d'hiver. Ces deux bateaux à vapeur sont supérieurement aménagés et l'on connaît la courtoisie et l'habileté des capitaines.

Le BRILLIANT continuera ses voyages deux fois par semaine, comme par le passé, jusqu'à l'époque où seront réalisés les nouveaux arrangements dont il s'agit.
16 mai W. H. AVERY, 88 Gravier

POUR MILLIKEN'S BEND, VICKSBURG, GRAND GULF, RODNEY et NATCHEZ—Le bateau à vapeur paquebot SULTANA, capt. Pease, ayant changé son jour de départ, reprendra ses voyages réguliers de Vicksburg vers le 15 septembre, en partant tous les [illegible] à [illegible] Jusque là le bateau EDNA continuera ces mêmes voyages. L V HUBBARD & Co.
8 juillet 95 Tchoupitoulas

FERRY A VAPEUR DE LA 1ere MUNICIPALITE, Vis à vis la Place d'Armes.

Réduction, à 5 cents, du prix de passage.

Pendant toute la saison d'été, le Ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 8 heures du soir et les dimanches et fêtes jusqu'à neuf.

Les pères ou mères de famille qui désireraient traverser le fleuve avec leurs enfants, pour changer d'air, le pourront faire, pour le prix de [illegible] de passage, les bouillies [illegible] pas. Les [illegible] traverser l'eau avec chevaux et voitures, pourront [illegible] sans la moindre difficulté, les wharfs sur les deux rives étant dans un meilleur état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents.	
un cheval et son cavalier,	30	"
un cheval et un cabriolet,	75	"
un cheval et un wagon	75	"
deux chevaux et une voiture	$1 00	"
un cheval et un char,	75	"
Pour les chars de planteurs, les dimanches,	50	"

25 mars 1844.
30 m ROBERT MURPHY

CABOTAGE.

POUR NEW YORK—Le navire paquebot ELIA [illegible], capitaine Thatcher, est en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face de la Place d'Armes, ou à FOSDICK & BROTHER,
22 août 74 Camp

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand—Le navire paquebot régulier TRAD FERRY, capitaine Chase [illegible] sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord [illegible], ou à T. TOBY & BOGERT,
19 août 74 Camp

POUR NEW YORK—Ligne de l'Union—Le navire paquebot CINCINNATI, capt. Rose, ayant la plus grande partie de son chargement, partira vers la fin du courant. Pour fret de 200 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord en face du marché [illegible], ou à J. W. STANTON & Co.

Le Cincinnati a une remorque sur le pont pour la commodité des passagers de l'entrepont. 17 a

POUR BOSTON—La barque BASHAW, capitaine Attwood, a besoin de 100 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HARROD, DARLING & Co.
14 août 49 Commune

POUR NEW YORK—Le paquebot MISSISSIPPI, capitaine C. Hillard, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face le marché aux légumes, ou à
12 août HULLIN & WOODRUFF, 80, Camp

Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf REPUBLIC, capitaine Jackson, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu—Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
21 août FOSDICK & BROTHER, 74, Camp

POUR LONDRES—Le navire fin voilier, MEDFORD, capt. Weborn, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et à bord. Pour fret de 150 bouquets ou passage s'adresser à LEVI H. GALE,
[illegible] août 91 Commune,

POUR LA COROGNE—Le navire de première classe et fin voilier ANN, capitaine Still, sera immédiatement expédié pour le port ci-dessus. Pour [illegible] fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
[illegible] 91, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier et de première classe, ATLAS, capit. Prince, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
[illegible] GEO GREEN & BRO 52 Gravier

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier et de première classe, ROCKINGHAM, capt. Penhallow ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage ayant de beaux aménagements s'adresser à
9 août L. H. GALE, 93 Commune

POUR BORDEAUX—Départ du 20 au 25 courant—Le bon navire fin voilier, TALMA, capitaine Cirtes, ayant les trois quarts de son chargement engagés, recevra encore deux cents balles de coton ou tout encombrement, en s'adressant immédiatement au capitaine à bord vis à vis la rue de l'Hôpital ou à V. ROUMAGE,
[illegible] août 10 87, St. Louis

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier MANCHESTER, capitaine Bosworth, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune
1er aout

POUR LE HAVRE—Le navire A. L. AUSTERLITZ, capitaine Richard Brown, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera promptement expédié. Pour fret, s'adresser à F. PERRET, 28 Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier CHATHAM, capitaine Nason, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord et partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune

PORTS DU GOLFE.

POUR VERA CRUZ et TAMPICO.—La goëlette fin voilier VIRGINIE ANTOINETTE, capitaine [illegible], partira pour les ports ci-dessus lundi 23 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au capitaine à bord [illegible]
23 août—3

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,

Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté.

HIBERNIA	Capt.	[illegible] Judkins
BRITANNIA		J. Hewitt
CALEDONIA		E. G. Lott
ACADIA		Alex. Ryrie

Faisant le service entre Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:

	De Liverpool.	De Boston.
Britannia	4 janvier	1er février
Caledonia	4 février	1er mars.
Acadia	4 mars	1er avril

Prix du passage, de Boston à Liverpool $120
De Boston à Halifax. 20

Il y a à bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

[illegible] et les journaux envoyés par ces steam-ships devront payer par les bureaux de poste.

S'adresser à JARVIS & ANDREWS,
[illegible] 7, Canal av. Nouvelle-Orléans

IMPRESSIONS

ON EXECUTE

A l'Imprimerie de l'Abeille,

Toute espèce d'Ouvrage,

Affiches de steamboats et de Théâtre, Connaissements, Blancs de Notaires, Cartes d'annonces et autres, Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c

AVEC PROMPTITUDE

ET A DES PRIX MODERES.

AU débarquement de la barque Hannah de Bordeaux:

50 quarts de pipe eau de vie "Napoleon;"
20 [illegible] de do J J Dupuy;
[illegible] Guignolet;
[illegible] Absynthe—à vendre par
9 août—10 JORDY & BRASIER, 10 rue Canal

A LOUER pour le premier du mois prochain, une maison basse en briques, située rue Ste. Anne, entre Bourgogne et Remparts. S'adresser à
21 aout R. BRUGIER, 9, St. Louis

A LOUER présentement—Le magasin à trois étages No 58, rue Royale, entre Bienville et Douane, actuellement occupé par les soussignés.
21 aout BOUTIN, GALLY & Co. en liquidation

A LOUER—Au 1er. novembre prochain, l'étage supérieur de la maison sise rue Royale No 160.

Aussi:—Tout le magasin No. 72, rue Gravier, actuellement occupé par MM. Buckner & Stanton. On peut en donner possession le 1er novembre prochain.

Aussi:—Le rez-de chaussée de la maison No. 160, rue Royale. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser à EDW SHIFF,
13 aout No. 35, rue Royale

A VENDRE—La MAISON DE CAMPAGNE, toute neuve et bien construite, ainsi que le terrain, situé à l'encoignure des rues Julia et Philippa. La maison contient trois chambres et un cabinet; elle est construite en briques, et a une galerie devant et une autre derrière, une cuisine à deux étages avec des chambres à domestiques. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux ou à C. DENEUFBOURG, Encoignure des rues Richard et Annonciation.
26 juillet—3ps

A LOUER présentement—Une maison en briques à étages avec cuisine haute, située rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine.

Une maison basse en briques avec cuisine haute, située rue St. Philippe entre Royale et Condé.
S'adresser à R. BRUGIER,
3 juil 9, St. Louis

A LOUER,

UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du fleuve, à environ quatre milles de la ville, ayant deux arpens de face sur dix de profondeur. La terre est excellente et conviendrait parfaitement pour pâturage.

—AUSSI—

UNE MAISON en briques à étage, située rue Dumaine, No. 111, entre Bourbon et Dauphine.
S'adresser à B. & A. SOULIE,
14 juin 48, Conti—au premier.

A LOUER—La maison No. 63, rue Tchoupitoulas, récemment occupée par Mme Walker. Elle sera louée à bon marché jusqu'au 1er novembre prochain. Possession immédiate. S'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
24 juin 44 Poydras

A LOUER—Une maison de campagne située à quelques lieues des magasins à tabac, bâtie sur un arpent de face sur quatre de profondeur, avec toutes les dépendances nécessaires, le tout neuf et bien fini. Pour les conditions, s'adresser au No. 93, rue de la Douane.
18 juin

A LOUER—Une maison convenable, construite en bois et à deux étages, située rue Gravier, près de l'encoignure de celle St Jean. On pourra en prendre possession le 1er Juillet, et l'obtenir à bon marché.—S'adresser à 18 ju E. & E. DAVIS, 100, Camp

A LOUER PRESENTEMENT.

Une maison basse en briques avec cuisine haute située encoignure Bienville et Bassin.
10 juil R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER POUR LE 1r. DU MOIS PROCHAIN. Une maison située rue d'Orléans, entre Tremé et Villere.
[illegible] R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER POUR LE 1e DE CE MOIS. Deux maisons neuves en briques, situées rue Tremé, entre Canal et Jackson
10 juil R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER—Le grand magasin à trois étages No 88, rue Bienville, entre Royale et Bourbon, ainsi que l'entrepôt dans le fond. Prix modéré pour un bon locataire. S'adresser à
19 juin FIELD & Co. 86, Vieille Levée

A LOUER—Une maison en bois et à deux étages, avec cuisine, &c., située rue Toulouse, près celle Claiborne, sur la Promenade Carondelet. Cette maison sera louée à un prix modéré, avec ou sans les meubles. S'adresser chez JOHN FRERET,
5 juin—[illegible] Rue Carondelet.

WOOD & SIMMONS, No. 80, rue des Magasins, offrent à vendre:

CAFE—10 sacs vieux gouvernement de Java.

THE—10 caisses et demi caisses Young Hyson; 20 do. Gun Powder et impérial; 5 do. Souchong; 150 boîtes de 13 livres Young Hyson, dont une partie de qualité supérieure; 50 do boîtes de 12 livres Hyson, vrai choix, 100 do boîtes de 13 livres Gu Powder et Impérial.

INDIGO—20 surons Caracas, 2 caisses Manille.

TOILE A VOILE—30 rouleaux toile américaine, comprenant un assortiment de 42, 31, 43, 41 et 73, en coton épais et toile de tarpauline, divers numeros, 20 balles coton à voile, américaine, Nos. 6 à 9, 100 rouleaux Prodrothe [illegible], Braugine, et Polnakoff.

CHAMPAGNE—100 paniers de la marque réputée de la [illegible], en pintes et quarts.

LIQUEURS—5 pipes genièvre de Hollande, 50 barils eau-de-vie américaine et genièvre ame. preuve; 40 quarts de pipe imitation brandy, 1ere et 4me. preuves.

CASSE—[illegible] CLOUS—113 barillets,

CHANDELLES &c—50 caisses spermaceti; 20 rouleaux cordage, 2 caisses vieux Stouffeur de 22 ans

TABAC—6 caisses tabac manufacturé, de la Virginie.

Aussi— A la poudrière:

La célèbre poudre à tirer des moulins de Eden Park que l'on garantit valoir n'importe quelle poudre faite aux E. Unis.
16 aout

REÇU par le navire St Louis, et à vendre par VICTOR HEBERT, rue de Chartres, entre St. Louis et Toulouse—un grand assortiment de registres de toutes espèces à vendre au prix de New-York;
Cire à cacheter rouge;
Cartes pour imprimeurs et graveurs,
Livres anglais pour écoles,
Livres français do; et en général toutes les fournitures de bureaux, &c. &c.
9 aout

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Anna venant de Bordeaux:

25 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte,
20 caisses fraises au jus, do;
15 caisses asperges au naturel, do;
5 caisses petits pois, do
9 aout LOREILHE & Co. Encoignure Royale et Douane

REÇU par le navire Orléans, de New-York—Les articles suivants à vendre chez Vr. Hebert, libraire, marchand de papier peint et de fourniture de bureau,

300 rames de papier écolier rayé et non rayé,
50 rames papier notaire, rayé et non rayé,
50 rames papier d'enveloppe différentes couleurs,
150 rames papier différentes couleurs pour imprimeurs, fabricants de cigares, pour étiquettes et affiches,
300 rames papier à lettres fin, rayé et non rayé, différentes qualités.
20 grosses cartes à jouer américaines,
20 do cartes à jouer allemandes et françaises,
2,000 livres carton de pâte pour relieurs

Ces marchandises seront vendues en gros et en détail au prix de New-York, 149, Chartres 9 aout

LES soussignés ont actuellement en main et offrent à vendre, à des termes accommodants, les articles suivants:

200 bls porc de différentes qualités, 60 boucauts jambons et pieds-côtes, 500 jambons conservés au sucre qualité supérieure, 50 barillets beurre de l'Ouest, 400 frequins graisse [illegible], 50 bls farine, [illegible] papier à envelopper, 21 barriques saindoux de Boston, 110 [illegible] farine superfine, 25 boucauts tabac en feuille, 400 caisses verres à vitres, 700 sacs blé d'automne, d'excellente qualité. PRICE & FROST,
28 ju 30, Poydras.

AU MAGASIN FASHIONABLE,

Rue de Chartres 123, entre Conti et St. Louis.

CORDEVIOLLE & LACROIX ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général qu'ils viennent de recevoir par les navires Leila et Austerlitz, du Havre, les articles ci-après, savoir:

POUR PANTALONS.

Mérinos façonné, diverses nuances; casimir d'été, laine le cachemire grande nouveauté; coutil blanc uni; coutil blanc satin, coutil blanc façonné, coutil couleur, nouveau genre; couleur à raies; coutil couleur à carreau, coutil printanier.

POUR HABITS.

Mérinos noir; mérinos couleur; drap d'été; cachemirette.

POUR GILETS.

Valencias, dessins nouveaux; basin blanc et couleur; basin à raies; basin à carreaux.

Poil de chèvre et cachemire léger, articles nouveaux Ils attendent incessamment un assortiment complet de bas [illegible] pour habit d'été, et une grande variété de cravates [illegible] coust, nouveaux dessins.
27 fev

MARCHANDISES ETRANGERES ET DU PAYS.

LE soussigné a constamment en mains un assortiment complet et général des Marchandises suivantes, qu'il offre à vendre par ballots, à des prix modérés et à des termes raisonnables.

Toile d'Irlande à chemises, par pièces et demi-pièces, de diverses qualités; idem à draps de diverses largeurs et qualités.

Linon grande largeur, en demi et quarts de pièces; Mouchoirs batiste fil, qualités et grandeurs assorties; Linge de table damassé et diapré.

Drillings en fil, blanc, brun et couleurs et dessins à la mode.

Toile de Hollande, blanche et écrue.

Listades bleues, garanti fil.

Etoffe à moustiquaire, blanche et écrue, et en fil, unis et à carreaux; Drillings écrue et Toile à habitant, de toutes largeurs et qualités.

Fil à coudre patenté, blanc et couleurs assorties.

Mouchoirs Madras et Musulipatam.

Mousseline jaconat, batiste, tarlatane et mousseline de fil, le mousseline Suisse, unie, à carreaux et rayée; Linon Bishop, dito Victoria.

Cotonnade croisée et épaisse, crankies, etc.
1er juillet SMITH BRYAN, 30, Douane.

PROVISIONS D'ETE A BON MARCHE.

Encoignure Royale et Douane.

LES Soussignés ayant renouvelé et augmenté considérablement le Stock de leur magasin de groceries, vins liqueurs et eau-de-vie, sont à même d'exécuter toutes les commandes qui leur seront confiées de la ville et de la campagne dans le plus court délai.

Les familles, capitaines de navires et passagers, pourront se procurer chez les soussignés des caisses assorties de conserves, ainsi que des caisses de plusieurs qualités de vins, liqueurs, sirops, bierre et autres boissons rafraîchissantes.

Leur assortiment de vins de Bordeaux rouge et blanc en barriques, demi-barriques et caisses de vin de Champagne, Bourgogne, Madère, Sherry, et Porto, d'eaux de vie, genièvre, rhum, de liqueurs de France, Suisse et d'Italie est trop varié pour qu'ils puissent en donner le détail, entr'autres articles ils sont toujours pourvus des meilleurs conserves alimentaires, fruits au jus, truffes, câpres à l'huile, petits pois, câpres, anchois, saumon anglais, sardines à l'huile, pâtés truffés, sauces assorties, moutarde française et du Kentucky, prunes de Bordeaux, fruits assortis à l'eau-de-vie et au vinaigre, fromage de Hollande et gruyère, figues de Smyrne, raisins secs, amandes à coques, tendre, olives d'Espagne, d'Italie et de France, langues de bœuf et de buffalo, jambons extra fumés au sucre, confitures et gelées de France et de la Havane, chocolat de santé, etc. etc., aux prix les plus réduits.
11j LOREILHE & Co. Encoig. Royale et Douane.

AVIS AUX MARCHANDS DE NOUVEAUTES.

Mrs. MONDELET & Co.

Teinturiers, rue de Chartres, 150, en face l'Hotel d'Orléans,

ONT l'honneur d'annoncer aux marchands de nouveautés qu'ils reteignent toutes sortes d'étoffes en pièces telles que soieries, mérinos, mousseline-laine, satin de laine, draps, rubans, crêpes, velours, ombrelles et parapluies en leur donnant l'apprêt et leur brillant primitif. Les personnes qui voudront bien leur accorder leur confiance auront lieu d'en être satisfaites, par les soins et l'exactitude qu'ils mettront aux ouvrages qui leur seront confiés. Ils engagent MM les marchands à profiter de la saison d'été comme étant la plus favorable, pour faire teindre ce qu'ils ont à reteindre en articles d'hiver—Comme on commence les affaires se ralentissent et que l'on peut obtenir la main d'œuvre à meilleur marché, ceux qui profiteront de cette saison, obtiendront une diminution sensible sur les prix de la saison d'hiver.
11 juillet

AVIS.

LES personnes qui [illegible] habillements ou vêtements [illegible] [illegible]

CHAPEAUX MECANIQUES—Reçu par l'[illegible] Havre et à vendre à bas prix pour du comptant, [illegible] les soussignés:
2 caisses Chapeaux Gibus, forme nouvelle.
6 aout FORCADE & Co, 18, Canal.

EN débarquement du navire Talma, de Marseille, et à vendre par le soussigné:

800 paniers huile d'olive de la marque Aguiol, en gros dre et demi bouteilles.
140 caisses macaroni et vermicelli; 100 de olives verdales do capres, 30 do salaisons assorties.
150 do liqueurs assorties, 20 de eau de fleurs d'oranger
240 paniers bouteilles vides.
31 jt ATE MOLIER, 60 St. Loui

Nouvelle-Orleans:

VENDREDI MATIN, 23 AOUT 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS

HENRY CLAY.

POUR VICE-PRESIDENT:

THEODORE FRELINGHUYSEN

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT:

1er. DISTRICT	—	JACQUES TOUTANT,
2d	"	ZENON CAVELIER,
3e	"	GEORGE S GUION,
4e	"	LAFAYETTE SAUNDERS,
5e	"	JACQUES DUPRE,
6e	"	EDWARD SPARROW

Décidément la malle reprend ses anciennes allures; elle a manqué hier au delà de Charleston; c'est la quatrième fois depuis huit jours.

CONVENTION.

Correspondance de l'Abeille.

JACKSON, 19 août 1844.

Nous avons eu aujourd'hui une autre séance amusante. C'est une compensation aux chagrins de l'exil.

La séance est ouverte à midi. Après l'appel nominal, la prière et l'adoption du procès verbal, M. Lewis, au nom du comité chargé d'examiner le 6e. article de la Constitution, Chapitre des dispositions générales, a fait son rapport qui ne diffère pas matériellement (autant qu'on en peut juger sur une lecture rapide au bruit des conversations particulières) de l'ancien titre de la Constitution. L'impression en est ordonnée.—Les membres du comité qui n'approuvent pas le rapport ont fait annoncer qu'ils se réservent de présenter des amendemens lors de la discussion.

La s'est terminé le travail sérieux de la journée.—M. Voorhies présente une résolution disposant que la Convention s'ajournera jeudi 22 de ce mois jusqu'au second lundi de janvier prochain. Il motive sa résolution en peu de mots sur l'état sanitaire du pays et sur la crainte que doivent éprouver les familles des conventionnels.

M. Lewis dit qu'on n'a pas encore disposé de la proposition laissée en suspens vendredi dernier au moment de l'ajournement; il demande en conséquence si la résolution est à l'ordre.

La question de savoir si l'on s'occupera de l'ordre du jour est décidée négativement par 41 contre 30

M. Claiborne propose de s'ajourner au 2d lundi de décembre.

M. Lewis propose de s'ajourner lundi prochain. Sa proposition est repoussée par 37 contre 35

M. Humble demande que l'on s'ajourne à partir du premier lundi d'octobre.

M. Downs propose comme amendement le second lundi de décembre.

M. Porter propose aussi comme amendement le 3e. lundi de novembre.

M. Claiborne retire sa proposition et se réunit à l'amendement de M. Porter.

M. Chinn appuie la proposition principale qui fixe le second lundi de janvier.

La question de savoir si l'ajournement s'effectuera le premier lundi d'octobre (proposition de M. Humble) est résolue négativement par 46 contre 26.

M. Leonard propose de s'ajourner le premier lundi de septembre. La Convention consultée décide négativement à la presque unanimité.

Alors le samedi, 24 de ce mois, a été choisi comme le jour de l'ajournement si l'ajournement est adopté.

M. Ratliff se plaint que la question d'ajournement a été soulevée, et pour ainsi dire, décidée au dehors, avant de la produire devant la chambre. Pour lui, il est opposé à l'ajournement.

La première raison qui lui fait combattre l'ajournement, c'est l'influence que pourra exercer sur les constituans l'élection présidentielle, influence qui ne peut être que pernicieuse. C'est un calcul de la part des meneurs, dans l'attente que l'élection présidentielle influera puissamment sur nos délibérations futures.—Si l'on s'ajourne l'esprit de parti s'emparera de nos travaux préparatoires pour influencer l'élection afin qu'ensuite l'élection réagisse sur nos travaux lorsque la Convention se réunira de nouveau. Il espère qu'on ne permettra pas que ce projet s'accomplisse.

On allègue les dangers, l'inquiétude des familles.—Mais ce sont des craintes vaines. Le pays est parfaitement sain et il n'y a pas la moindre crainte à avoir.—D'ailleurs quand il y aurait du danger, serait-ce une raison pour nous en aller? Où est la valeur tant vantée des enfans de la Louisiane? Nos pères, nos anciens ont défendu la Nouvelle-Orléans au péril de leur vie, et nous ne pouvons supporter quelques inconvéniens, nous craignons les moindres dangers!—En acceptant cette mission de leurs commettants n'ont ils pas dû s'attendre à ce qui arrive, n'en ont-ils pas accepté toutes les conséquences?

On s'inquiète de la santé de sa famille. Mais pourquoi n'avez vous pas amené tous vos femmes et vos enfans? Quant à moi, je ne me laisse pas entraîner par ces sentimens de famille, quoique bon père de famille autant que qui que ce soit. J'ai je crois un enfant malade; mais cela ne m'ébranle pas. Quoi! parce qu'on a une femme et des enfans malades faut-il quitter la place? C'est là-bas sans doute; mais ne doit-il après tout qu'une dispensation de la providence.—Et ne doit-on pas tout sacrifier sur l'autel de la patrie?

Quant à moi, je ne pourrais pas aller dire à mes commettans: "Mes amis, j'aurais bien voulu faire mon devoir; mais je n'étais pas très confortablement installé à Jackson. Je n'avais pas de glace et j'ai eu peur des maladies." En ce moment on lui présente un verre d'eau, et un de ses voisins lui fait remarquer que c'est de l'eau à la glace. (Rires.)

Des maladies. Mais messieurs, regardez donc cette assemblée. Avez-vous jamais vu de meilleurs visages? Voyez quelles faces de prospérité! Jamais je n'ai vu d'hommes mieux portans!

Je comprends. On veut aller à la Nouvelle-Orléans. On veut aller mener une vie de sybarite et boire du [illegible] le siège de l'Etat hors de cette [illegible] Qu'on le mette où l'on voudra, peu m'importe, quand même ce serait dans les prairies, dans les prairies, n'importe où, pourvu qu'il ne soit pas à la Nouvelle-Orléans.

Dans tous les cas lui qui se fait gloire d'être le serviteur du peuple et qui lui est dévoué avant tout, il ne donnera jamais les mains à l'ajournement.

Ce discours, dont je n'ai donné qu'une légère esquisse, a fait rire l'assemblée aux éclats presque d'un bout à l'autre, tant il y avait de bouffonnerie dans certaines idées et tant le contraste était grand entre l'emphase théâtrale du débit et l'exiguïté des raisons.

Une circonstance excuse M. Ratliff; il combattait pour son clocher, et un peu aussi pour son piédestal. Si sa popularité avait été compromise, il n'aurait pas pu trouver une meilleure occasion pour la rétablir.

M. Grymes combat aussi l'ajournement. Il est d'opinion qu'on doit faire la Constitution sans désemparer, puisqu'on est venu pour cela. Il n'a pas non plus la moindre objection à mettre le siège du Gouvernement hors de la Nouvelle-Orléans.

M. Downs proteste contre l'ajournement;—il ne trouve d'ailleurs pas la question à l'ordre.

La chambre s'ajourne à demain matin neuf heures.

Le fait est que tout le monde est ennuyé de Jackson où l'on souffre autant des privations de toute nature que de la chaleur, et où l'on n'a aucune ressource pour travailler. Les membres des environs ne peuvent pas en convenir, sous peine d'être lapidés; mais au fond du cœur ils n'en pensent pas moins.

Il y a, à n'en pas douter, une majorité pour l'ajournement; mais le succès de la proposition est cependant encore incertain, à cause de la difficulté qu'on aura à s'entendre sur l'époque de la réunion et sur le lieu.

On insistera pour demeurer à Jackson, on proposera la Nouvelle-Orléans, Plaquemines, Bâton-Rouge, etc., et Dieu sait si encore une fois les divisions qui naîtront là-dessus ne feront pas échouer la proposition principale.

En réalité le seul endroit convenable est la Nlle-Orléans, parce qu'outre le comfort qu'on est toujours sur de s'y procurer, il n'y a que là dans l'Etat où l'on puisse trouver toutes les ressources, toutes les informations désirables, soit en livres, soit en hommes spéciaux, soit en documens de toute nature. Mais tout cela aura peu de poids sur l'esprit de beaucoup de membres qui croient que le fait seul de leur élection leur a donné la science infuse.

JACKSON, 20 août 1844.

La question de l'ajournement a encore pris tout le temps de la Chambre. Il y a eu de longues discussions; mais enfin la mesure est presque enlevée: je dis presque, parce que bien qu'on ait adopté la résolution d'ajournement, il reste encore à décider la question de lieu, et je ne serais pas surpris de voir l'ajournement lui-même échouer sur ce point scabreux, tant certains membres font semblant de craindre la Nlle-Orléans. Cependant il parait y avoir une si forte majorité pour l'ajournement que j'ai encore bon espoir.

La séance est ouverte à 9 heures. Après l'appel nominal, la prière et l'adoption du procès-verbal, on reprend la discussion relative à l'ajournement.

M. Marigny déclare être opposé à la mesure. Il expose dans quelles circonstances la Convention s'est réunie. La loi a décidé pour Jackson comme le lieu de notre réunion et nous sommes venus à Jackson. On nous disait que c'était un horrible endroit, qu'on ne pouvait s'y loger, qu'on y mourrait de faim, etc. Nous avons donc été extrêmement surpris de trouver un joli endroit, de bons logemens, et tout le contraire de ce qu'on avait prévu. C'est une excellente population que celle de Jackson; il n'y a pas vu une querelle, pas un homme ivre. Pourquoi donc changer de lieu.

M. le président.—La résolution ne parle pas de changer le lieu.

M. Marigny.—Je sais qu'on se propose de se transporter ailleurs. Il énumère ensuite les travaux de la Convention depuis qu'elle est en session, travaux [illegible] combien on travaille, et de là il conclut qu'on pourra travailler parfaitement à Jackson.

Il pense que [illegible] cas d'ajournement on aura un [illegible] [illegible] et appuie son opinion [illegible]

[illegible]

Il est encore opposé à l'ajournement parceque cet ajournement serait contraire aux intérêts de la Nlle-Orléans. Il y a dans la délégation d'Orléans, 7 avocats et 2 notaires. Si l'on va à la Nlle-Orléans ces messieurs ne pourront pas siéger parcequ'ils seront absorbés par leurs occupations—il en résultera que la Nlle Orléans ne sera pas représentée dans la Convention. Et cela sans parler des amusements qui détourneront les membres de leur devoir et prolongeront indéfiniment la session. Ainsi à la Nlle-Orléans la Convention siégerait beaucoup plus longtemps et la paroisse d'Orléans ne serait pas représentée.

D'ailleurs il pense qu'il y aura beaucoup moins à faire qu'on ne pense. Sauf un ou deux articles qui pourront soulever des discussions animées tout se fera fort vite. Enfin, il doit faire remarquer qu'on n'est pas venu pour s'amuser, mais pour travailler.

M. Dunn conteste à la Convention le pouvoir de s'ajourner. La Constitution veut qu'on se réunisse dans les trois mois qui suivent l'élection; or, croit-on que ce soit pour s'ajourner? Pourrait-on affirmer que cet ajournement ne viole pas l'esprit de la Constitution? Il demande enfin les raisons qui ont déterminé la résolution des partisans de l'ajournement et prie les membres de ne pas décider à la légère. Quant à l'état sanitaire du pays il est excellent et il affirme qu'il n'y a pas de lieu si sain à beaucoup près dans toute la Louisiane.

M. Downs dit qu'il est trop tard pour songer à s'ajourner. On a nommé un secrétaire, des rapporteurs, des commis; un imprimeur, etc. On a fait des dépenses, et maintenant, après trois semaines de session on veut s'ajourner! Pour lui il n'oserait pas regarder ses commettans en face s'il n'apportait la preuve que l'ajournement avait été adopté malgré lui.

Il est étonné du silence des partisans de l'ajournement. Pourquoi ne parle-t-on pas? C'est qu'on l'a compté et qu'on est sûr d'avoir le pouvoir en main.

Comme M. Dunn il pense que la Convention n'a pas le pouvoir de s'ajourner.

Enfin, il trouve étrange que des hommes qui veulent exclure ceux qui vont passer l'été au Nord, parlent d'ajourner la Convention par crainte des maladies, et qui plus est de maladies imaginaires.

M. Lewis est en faveur de l'ajournement. Il croit la mesure non seulement légale, mais convenable. On l'a menacé de ses commettans. Quant à lui il ne s'en effraie pas. Ils ne sont pas comme des écoliers auxquels on donne une tâche à remplir dans un temps donné, sous peine de punition. Il faut donc agir en homme et faire notre devoir comme nous l'entendons, avec le temps convenable. Quant au lieu il lui importe peu et il n'a aucune objection contre Jackson.

Les amendemens proposés sont très importants et fort nombreux. Il exige donc un mur examen et du temps. D'ailleurs il croit qu'on doit viser à coordonner toutes les parties de la Constitution de manière à en faire un tout, un corps regulier.—Or, nous ne pouvons faire un semblable travail à la course.

Il croit ensuite que les membres n'auront rien à toucher pendant l'ajournement, et que, par conséquent s'ils prennent ici le temps d'examiner tous les rapports comme ils doivent l'être, il en coûterait beaucoup plus cher à l'Etat. Ainsi c'est une économie au lieu d'une dépense.

Notre réunion primitive a eu cet avantage que nous connaissons maintenant l'esprit des divers délégués. Il nous reste donc à examiner attentivement les projets qui nous sont soumis et de voir non-seulement ce qui est bien, mais ce qui est adoptable.

Mais alors même qu'un ajournement occasionnerait un surcroît de dépenses, cela ne devrait pas les arrêter, car ce qu'on attend d'eux c'est une bonne Constitution. L'on doit donc tout subordonner à ce point. Les dépenses et le temps sont des considérations secondaires.

Il traite comme elle le mérite l'objection de M. Downs que la Convention ne peut s'ajourner pour plus de trois jours en vertu d'un réglement emprunté provisoirement à la Chambre des Représentans et qui porte, "qu'une Chambre ne pourra s'ajourner pour plus de trois jours sans le concours de l'autre Chambre."

Il prouve ensuite qu'ils devaient bien se réunir à Jackson, mais que rien ne leur impose le devoir d'y rester ni de s'ajourner pour le temps qu'ils croiront convenable. Il explique d'ailleurs qu'il n'y aura pas double millage sur l'ajournement parcequ'il n'y aura qu'une session.

M. Soulé explique pourquoi il n'a pas pris la parole plus tôt. Ce ne certes pas pour cacher ses motifs. Il est en faveur de l'ajournement et il n'en craint pas les conséquences de la déclaration.

Il pense que la convenance personnelle des membres ne doit pas les influencer et que leur devoir passe avant tout sans aucun doute, mais il faut avoir surtout et avant tout une bonne Constitution. Or, il importe peu au peuple que nous la fassions plus ou moins vite—ici ou ailleurs. L'essentiel est qu'elle fassent à la satisfaction générale.

Il a été impossible de se préparer d'avance. Les 9 ou 10 rapports qui sont ou vont être soumis à la Chambre exigeront un long et sérieux examen, et ce examen on le fera pendant l'ajournement de manière à n'avoir plus qu'à discuter lorsqu'on se réunira de nouveau. De cette façon l'ajournement sera une économie au lieu d'une dépense.

Ici nous serions privés des lumières de beaucoup d'hommes éminens qui n'appartiennent pas à la Convention, nous serions privés de documens indispensables, privés de livres, privés de cartes, privés en un mot, de tout ce qu'il nous faut indispensablement pour faire un bon travail, nous serions à chaque instant arrêtés par d'insurmontables difficultés.

M. Ratliff a dit que fort souvent à la Nlle. Orléans il n'y avait pas de quorum. Si les [illegible] des hommes qui peuvent déposer du contraire, l'assertion passerait pour exacte parce que nous n'avons pas ici les journaux des chambres. Nouvel argument en faveur de la Nlle. Orléans, et il dit hautement qu'il est en faveur de l'ajournement à la Nlle. Orléans.

Quant à ce qu'on a dit que ce sont les mêmes membres de la délégation seraient détournés de leurs travaux de la Convention par les affaires, il proteste hautement contre; ils donneraient plutôt leur démission. Il est en faveur de l'ajournement à la Nouvelle Orléans, parce qu'ici il n'y a ici nulle assistance morale, nuls documens, et qu'on aura tout cela là bas.

On parle des [illegible] des hommes [illegible], des Spartiates, enfin craindrait les séductions de la ville et l'influence du Champagne et du Johanisberg!

Il ne croit pas enfin qu'il soit de l'intérêt public de travailler ainsi cloîtrés, loin de la presse et du public. Il termine par l'application de ce passage de la déclaration d'indépendance: "Il a convoqué les corps législatifs dans des lieux extraordinaires, incomfortables, éloignés des régistres publics, dans le seul but de les forcer à passer toutes les mesures qu'il lui serait agréable de voir adopter."

M. Preston fait contre l'ajournement un discours beaucoup trop poétique pour qu'on en puisse rendre compte. Ce qui nous a paru remarquable cependant, c'est l'assertion que le local de la Convention est plus beau, plus comfortable que celui de la Chambre des Lords et que Jackson était à Londres ce que le paradis est au purgatoire.

Il a dit encore que s'il y avait quelques malades c'est qu'ils avaient trop pris des bonnes choses qu'on leur servait. Et il a ajouté qu'il était radical.

"Des livres, des documens, s'est-il écrié, mais à quoi bon tout cela; ne sommes-nous pas plus sages, plus instruits et plus vertueux que tous les autres peuples.

M. Wadsworth dit qu'en parlant d'économie on a fait durer cette discussion deux jours et que ces deux jours couteront à l'Etat 1200—Qu'avec cette somme on aurait pu meubler le local de la Convention, qu'enfin il le fera pour ce prix si l'on veut.

Si l'on fait à la hâte une mauvaise Constitution, que le peuple la rejette et qu'il faille recommencer, croit-on que les frais ne seront pas plus considérables que si l'on pressait son temps? Il ne comprend pas que la politique influe sur les travaux de la Constitution.

M. Saunders reproduit les argumens des adversaires de l'ajournement.

La question sur le point de savoir si l'on s'ajournera samedi 24 est résolue affirmativement par 42 contre 33.

M. Wadsworth propose le 3e. lundi de novembre pour la nouvelle réunion.

M. Cade propose le 3me. lundi de janvier—Rejeté 39 contre 36.

M. Guion propose le 2.ne. mardi de janvier—adopté par 46 contre 29.

La question étant posée sur l'ensemble de la résolution qui porte qu'on s'ajournera samedi 24 courant jusqu'au 2e. mardi de janvier est résolue affirmativement par 39 contre 36.

M. Grymes, au nom du comité judiciaire fait son rapport qui est déposé sur le bureau sans lecture.

La Chambre s'ajourne à demain.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour du Recorder—M. Caldwell, recorder par interim, a condamné hier John Regan, homme suspect et dangereux, à 30 jours de détention à la maison de travail.

John Nunes, le cabaretier qui avait vendu des liqueurs à un esclave sans la permission de son maître, a été condamné à $25 d'amende. Antonio Fernandez qui s'était opposé à son arrestation sera examiné aujourd'hui, ainsi que Ramon Artiga, autre cabaretier en contravention.

Arrestation—E. H. Hudson, accusé de vol.

ELECTIONS.—Le *Sun* de Baltimore, journal neutre, qui donne en général fort exactement les retours électoraux, publie les résultats obtenus dans 30 comtés de l'INDIANA. Ces trente comtés fournissent à la Chambre des Représentans 47 whigs et 20 locofocos; l'an dernier ils avaient envoyé 39 whigs et 28 locofocos: c'est donc un gain de huit membres. Au Sénat, d'après le même journal, les whigs ont déjà gagné trois membres. Le vote populaire de vingt de ces comtés accuse un gain de 400 voix environ sur l'an dernier.

Dans la CAROLINE DU NORD, le *Sun*, dans soixante huit comtés, donne aux whigs une majorité de 3,676 voix; les cinq comtés dont les retours ne sont pas connus, leur ont donné en 1842 une majorité de 253 voix. D'autres journaux [illegible] majorité; les retours officiels [illegible] le chiffre exact. En [illegible] attendant, le [illegible] est positive et belle.

Au dessus du siège du président du Clay-Club du comté de Nottoway, en Virginie, on lit cette sentence pleine de vérité et d'apropos:

"HENRY CLAY! Il s'est placé entre le Nord et le Sud et a sauvé l'Un on; que le Nord et Sud se rallient aujourd'hui autour de lui pour conserver l'Union."

CADDO.—On lit dans la Gazette de Caddo du 14 courant: "Nous apprenons avec regret que la sécheresse a fait de grands ravages sur presque tous les points de la paroisse. Sur beaucoup de plantations où l'on obtient d'habitude les plus belles récoltes, on ne [illegible] cette année plus de 400 livres de coton par [illegible] [illegible] [illegible] dans la galerie.

CAROLINE DU NORD—Dans la partie Nord-Est de cet Etat se trouvent cinq comtés qui, sur 5,361 votes, ont donné cette fois 4,172 voix aux locofocos et 889 seulement aux whigs, c'est à dire près de cinq contre un. Il est assez remarquable que ces cinq comtés qui comptent une population d'environ 30,000 individus blancs, renferment 5,617 personnes au-dessus de vingt ans qui ne savent ni lire ni écrire. Est-ce que le locofocoïsme et l'ignorance iraient de compagnie?

FEUILLETON.

LES TROIS MOUSQUETAIRES,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

PREMIERE PARTIE.

[Pour les chapitres précédents, voir l'*Abeille* depuis le 16]

CHAP. VI.

SA MAJESTÉ LE ROI LOUIS TREIZIEME.

L'affaire fit grand bruit; M. de Tréville gronda beaucoup tout haut contre ses mousquetaires et les félicita tout bas; mais comme il n'y avait pas de temps à perdre pour prévenir le roi, M. de Tréville s'empressa de se rendre au Louvre. Il était déjà trop tard, le roi était enfermé avec le cardinal, et l'on dit à M. de Tréville que le roi travaillait et ne pouvait recevoir en ce moment. Le soir, M. de Tréville vint au jeu du roi. Le roi gagnait, et, comme Sa Majesté était fort avare, elle était d'excellente humeur; aussi, du plus loin que le roi aperçut Tréville:

—Venez ici, M. le capitaine, dit-il, venez que je vous gronde; savez-vous que Son Eminence est venue me faire des plaintes sur vos mousquetaires, et cela avec une telle émotion, que ce soir Son Eminence en est malade. Ah! ça, mais ce sont des diable-à-quatre, des gens à pendre, que vos mousquetaires.

—Non, sire, répondit Tréville, qui vit du premier coup comment la chose allait tourner; non, tout au contraire, ce sont de bonnes créatures, douces comme des agneaux, et qui n'ont qu'un désir, je m'en ferai garant: c'est que leur épée ne sorte du fourreau que pour le service de Votre Majesté. Mais que voulez-vous, les gardes de M. le cardinal sont sans cesse à leur chercher querelle, et, pour l'honneur même du corps, les pauvres jeunes gens sont obligés de se défendre.

—Ecoutez M. de Tréville! dit le roi, écoutez-le! Ne dirait-on pas qu'il parle d'une communauté religieuse! En vérité, mon cher capitaine, j'ai envie de vous ôter votre brevet et de le donner à Mlle. de Chemerault, à laquelle j'ai promis une abbaye. Mais ne pensez pas que je vous croirai ainsi sur parole. On m'appelle Louis le Juste, M. de Tréville, et tout à l'heure, tout à l'heure, nous verrons.

—Ah! c'est parce que je me fie à cette justice, Sire, que j'attendrai patiemment et tranquillement le bon plaisir de Votre Majesté.

—Attendez donc, monsieur, attendez donc, dit le roi, je ne vous ferai pas longtemps attendre.

En effet, la chance tournait, et comme le roi commençait à perdre ce qu'il avait gagné, il n'était pas fâché de trouver un prétexte pour faire,—qu'on nous passe cette expression de joueur, dont, nous l'avouons, nous ne connaissons pas l'origine,—pour faire Charlemagne. Le roi se leva donc au bout d'un instant, et mettant dans sa poche l'argent qui était devant lui et dont la majeure partie venait de son gain:

La Vieuville, dit-il, prenez ma place; il faut que je parle à M. de Tréville pour affaire d'importance. Ah!.... J'avais quatre-vingt louis devant moi. Mettez la même somme, afin que ceux qui ont perdu n'aient point à se plaindre. La justice avant tout. Puis, se retournant vers M. de Tréville et marchant avec lui vers l'embrasure d'une fenêtre:

—Eh bien! monsieur, continua-t-il, vous dites que ce sont les gardes de l'éminentissime qui ont été chercher querelle à vos mousquetaires?

—Oui, sire, comme toujours.

—Et comment la chose est-elle venue, voyons? car vous le savez, mon cher capitaine, il faut qu'un juge écoute les deux parties.

—Ah mon Dieu! de la façon la plus simple et la plus naturelle. Trois de mes meilleurs soldats, que Votre Majesté connaît de nom et dont elle a plus d'une fois apprécié les services, et qui ont, je puis l'affirmer au roi, son service fort à cœur, trois de mes meilleurs soldats, dis-je, MM. Athos, Porthos et Aramis, avaient fait une partie de plaisir avec un jeune cadet de Gascogne, que je leur avais recommandé le matin même. La partie allait avoir lieu à Saint-Germain, je crois, et ils s'étaient donné rendez-vous aux Carmes-Deschaux, lorsqu'elle fut troublée par M. de Jussac, et MM. Cahusac, Biscarrat, et deux autres gardes qui ne venaient certes pas là en si nombreuse compagnie sans mauvaise intention contre les édits.

—Ah! ah! vous m'y faites penser, dit le roi, sans doute ils venaient eux-mêmes pour se battre eux-mêmes.

—Je ne les accuse pas, sire, mais je laisse Votre Majesté apprécier ce que peuvent aller faire cinq hommes armés dans un lieu aussi désert que le sont les environs du couvent des Carmes.

—Oui, vous avez raison, Tréville, vous avez raison.

—Alors, quand ils ont vu mes mousquetaires ils ont changé d'idée et ils ont oublié leur haine particulière pour la haine de corps; car Votre Majesté n'ignore pas que les mousquetaires, qui sont tout au roi et rien qu'au roi, sont les ennemis naturels des gardes qui sont à M. le cardinal.

—Oui, Tréville, oui, dit le roi mélancoliquement, et c'est bien triste, croyez-moi, de voir ainsi deux partis en France, deux têtes à la royauté; mais tout cela finira, Tréville, tout cela finira. Vous dites donc que les gardes ont cherché querelle aux mousquetaires.

—Je dis qu'il est probable que les choses se sont passées ainsi, mais je n'en jure pas, sire. Vous savez combien la vérité est difficile à connaître, et à moins d'être doué de cet instinct admirable qui a fait nommer Louis XIII le Juste....

—Et vous avez raison, Tréville, mais ils n'étaient pas seuls, vos mousquetaires, [illegible] un enfant?

—Oui, sire, et un homme blessé, de sorte que trois mousquetaires du roi, dont un blessé, et un enfant, non seulement ont tenu tête à cinq des plus terribles gardes de M. le cardinal, mais encore en ont porté quatre en terre.

—Mais c'est une victoire cela! s'écria le roi, tout rayonnant; une victoire complète!

—Oui, sire, aussi complète que celle du pont de Cé.

—Quatre hommes, dont un blessé, et un enfant, dites-vous?

—Un jeune homme à peine; lequel s'est même si parfaitement conduit en cette occasion, que je prendrai la liberté de le recommander à Sa Majesté.

—Comment s'appelle-t-il?

—D'Artagnan, sire. C'est le fils d'un de mes plus anciens amis; le fils d'un homme qui a fait avec le roi votre père, de glorieuse mémoire, la guerre de partisan.

—Et vous dites qu'il s'est bien conduit, ce jeune homme. Racontez-moi cela, Tréville; vous savez que j'aime les récits de guerre et de combats.

Et le roi Louis XIII releva fièrement sa moustache en se posant sur la hanche.

—Sire, reprit Tréville, comme je vous l'ai dit, M. d'Artagnan est presque un enfant, et comme il n'a pas l'honneur d'être mousquetaire, il était en habit bourgeois; les gardes de M. le cardinal, reconnaissant sa grande jeunesse, et de plus qu'il était étranger au corps, l'invitèrent donc à se retirer avant qu'ils n'attaquassent.

—Alors, vous voyez bien, Tréville, interrompit le roi, que ce sont eux qui ont attaqué.

—C'est juste, sire; ainsi plus de doute; ils le sommèrent donc de se retirer, mais lui répondit qu'il était mousquetaire de cœur et tout à Sa Majesté, qu'ainsi donc il resterait avec messieurs les mousquetaires.

—Brave jeune homme! murmura le roi.

—En effet, il demeura avec eux, et Votre Majesté a là un si ferme champion que ce fut lui qui donna à Jussac ce terrible coup d'épée qui met si fort en colère M. le cardinal.

—C'est lui qui a blessé Jussac? s'écria le roi; lui un enfant! ceci, Tréville, c'est impossible.

—C'est comme j'ai l'honneur de le dire à Votre Majesté.

—Jussac, une des meilleures lames du royaume!

—Eh bien! sire, il a trouvé son maître.

—Je veux voir ce jeune homme, Tréville, je veux le voir, et si l'on en peut faire quelque chose, eh bien! nous nous en occuperons.

—Quand votre Majesté daignera-t-elle le recevoir?

—Demain à midi, Tréville.

—L'amènerai-je seul?

—Non, amenez-les moi tous les quatre ensemble. Je veux les remercier tous à la fois, les hommes dévoués sont rares, Tréville, et il faut récompenser le dévoûment.

—A midi, sire, nous serons au Louvre.

—Ah! par le petit escalier, Tréville, par le petit escalier. Il est inutile que le cardinal sache....

—Oui, sire.

—Vous comprenez, Tréville, un édit est toujours un édit; il est défendu de se battre, au bout du compte.

—Mais cette rencontre, sire, sort tout à fait des conditions ordinaires d'un duel: c'est une rixe, et la preuve c'est qu'ils étaient cinq gardes du cardinal contre mes trois mousquetaires et M. d'Artagnan.

—C'est juste, dit le roi; mais n'importe, Tréville, venez toujours par le petit escalier.

Tréville sourit. Mais comme c'était déjà beaucoup pour lui d'avoir obtenu de cet enfant qu'il se révoltât contre son maître, il salua respectueusement le roi, et avec son agrément prit congé de lui.

Dès le soir même, les trois mousquetaires furent prévenus de l'honneur qui leur était accordé. Comme ils connaissaient depuis longtemps le roi, ils n'en furent pas trop échauffés, mais d'Artagnan, avec son imagination gasconne, y vit sa fortune à venir et passa la nuit à faire des rêves d'or. Aussi dès huit heures du matin était-il chez Athos.

D'Artagnan trouva le mousquetaire tout habillé et prêt à sortir. Comme on n'avait rendez-vous chez le roi qu'à midi, il avait formé le projet avec Porthos et Aramis d'aller faire une partie de paume dans un tripot situé tout près des écuries du Luxembourg.—Athos invita d'Artagnan à le suivre, et malgré son ignorance de ce jeu auquel il n'avait jamais joué, ce [illegible] [illegible] temps de [illegible] heures du matin qu'il était à peine jusqu'à midi.

Les deux mousquetaires étaient déjà arrivés et pelotaient ensemble. Athos, qui était très fort à tous les exercices du corps, passa avec d'Artagnan du côté opposé et leur fit défi. Mais au premier mouvement qu'il essaya, quoiqu'il jouât de la main gauche, il comprit que sa blessure était encore trop récente pour lui permettre un pareil exercice. D'Artagnan resta donc seul, et comme il déclara qu'il était trop maladroit pour soutenir une partie en règle, on continua seulement à s'envoyer des balles sans compter le jeu. Mais une de ces balles, lancée par le poignet herculéen de Porthos passa si près du visage d'Artagnan, qu'il pensa que si, au lieu de passer à côté, elle eût donné dedans, son audience était perdue, attendu qu'il lui eût été probablement de toute impossibilité de se présenter chez le roi. Or, comme de cette audience, dans son imagination gasconne, dépendait tout son avenir, il salua poliment Porthos et Aramis, déclarant qu'il ne reprendrait la partie que lorsqu'il serait en état de leur tenir tête, et il s'en revint [illegible] dans la galerie.

Malheureusement pour d'Artagnan, parmi les spectateurs se trouvait un garde de Son Eminence, lequel, tout échauffé encore de la défaite de ses compagnons, arrivée la veille seulement, s'était promis de saisir la première occasion de la venger. Il crut donc que cette occasion était venue, et s'adressant à son voisin:

—Il n'est pas étonnant, dit-il, que ce jeune homme ait eu peur d'une balle; c'est sans doute un apprenti mousquetaire.

D'Artagnan se retourna comme si un serpent l'eût mordu, et regarda fixement le garde qui venait de tenir cet insolent propos.

—Pardieu! reprit celui-ci en frisant insolemment sa moustache, regardez-moi tant que vous voudrez, mon petit monsieur; j'ai dit ce que j'ai dit.

—Et comme ce que vous avez dit est trop clair pour que vos paroles aient besoin d'explication, répondit d'Artagnan à voix basse, je vous prierai de me suivre.

—Et quand cela, demanda le garde avec le même air railleur.

—Tout de suite, s'il vous plaît.

—Et vous savez qui je suis, sans doute.

—Moi? je l'ignore complètement et je ne m'en inquiète guère.

—Et vous avez tort, car si vous saviez mon nom, peut-être seriez-vous moins pressé.

—Comment vous appelez-vous?

—Bernajoux, pour vous servir.

—Eh bien! monsieur Bernajoux, dit tranquillement d'Artagnan, je vais vous attendre sur la porte.

—Allez, monsieur, je vous suis.

—Ne vous pressez pas trop, monsieur, qu'on ne s'aperçoive pas que nous sortons ensemble; vous comprenez que pour ce que nous allons faire, trop de monde nous gênerait.

—C'est bien, répondit le garde étonné que son nom n'eût pas produit plus d'effet sur le jeune homme.

En effet, le nom de Bernajoux était connu de tout le monde, de d'Artagnan seul excepté, peut-être, car c'était un de ceux qui figuraient le plus souvent dans les rixes journalières que tous les édits du roi et du cardinal n'avaient pu réprimer.

Porthos et Aramis étaient si occupés de leur partie, et Athos les regardait avec tant d'attention qu'ils ne virent pas même sortir leur jeune compagnon, lequel, ainsi qu'il l'avait dit au garde de Son Eminence, s'arrêta sur la porte; un instant après, celui-ci descendit à son tour. Comme d'Artagnan n'avait pas de temps à perdre, vu l'audience du roi, qui était fixée à midi, il jeta les yeux autour de lui, et voyant que la rue était déserte.

—Ma foi, monsieur, dit-il à son adversaire, il est bien heureux pour vous, quoique vous vous appeliez Bernajoux, de n'avoir à faire qu'à un apprenti mousquetaire; cependant, soyez tranquille, je ferai de mon mieux. En garde!

—Mais, dit celui que d'Artagnan provoquait ainsi, il me semble que le lieu est assez mal choisi et que nous serions mieux derrière l'abbaye Saint-Germain ou dans le Pré-aux-Clercs.

—Ce que vous dites est plein de sens, répondit d'Artagnan, malheureusement j'ai peu de temps à moi, ayant un rendez-vous à midi juste. En garde donc, monsieur, en garde!

Bernajoux n'était pas homme à se faire répéter deux fois un pareil compliment. Au même instant son épée brilla à sa main, et il fondit sur son adversaire, que, grâce à sa grande jeunesse, il espérait intimider.

Mais d'Artagnan avait fait la veille son apprentissage, et tout frais émoulu de sa victoire, tout gonflé de sa future faveur, il était résolu à ne pas reculer d'un pas: aussi les deux fers se trouvèrent-ils engagés jusqu'à la garde, et comme d'Artagnan tenait ferme à sa place, ce fut son adversaire qui fit un pas de retraite. Mais d'Artagnan saisit le moment où, dans ce mouvement, le fer de Bernajoux déviait de la ligne, il dégagea, se fendit et toucha son adversaire à l'épaule. Aussitôt d'Artagnan, à son tour, fit un pas de retraite et releva son épée; mais Bernajoux lui cria que ce n'était rien, et se fendant aveuglément sur lui, il s'enferra de lui-même. Cependant, comme il ne tombait pas, comme il ne se déclarait pas vaincu, mais que seulement il rompait du côté de l'hôtel de M. de la Trémouille, au service duquel il avait un parent, d'Artagnan, ignorant lui-même la gravité de la dernière blessure que son adversaire avait reçue, le pressait vivement, et sans doute allait l'achever d'un troisième coup, lorsque la rumeur qui s'élevait de la rue s'étant étendue jusqu'au jeu de paume, deux des amis du garde, qui l'avaient entendu échanger quelques paroles avec d'Artagnan, et qui l'avaient vu sortir à la suite de ces paroles, se précipitèrent l'épée à la main hors du tripot et tombèrent sur le vainqueur. Mais aussitôt Athos, Porthos et Aramis parurent à leur tour, et au moment où les deux gardes attaquaient leur jeune camarade, les forcèrent à se retourner. En ce moment, Bernajoux tomba, et comme les gardes étaient deux seulement contre quatre, ils se mirent à crier: "A nous l'hôtel de la Trémouille!" A ces cris, tout ce qui était dans l'hôtel sortit, se ruant sur les quatre compagnons, qui de leur côté se mirent à crier: "A nous, mousquetaires!"

Ce cri était ordinairement entendu, car on savait les mousquetaires ennemis de Son Eminence, et on les aimait pour la haine qu'ils portaient au cardinal. Aussi les gardes des autres compagnies que celles appartenant au duc Rouge, comme l'avait appelé Aramis, prenaient-ils en général part dans ces sortes de querelles pour les mousquetaires du roi. De trois gardes de la compagnie de M. Dessessart qui passaient, deux vinrent donc en aide aux quatre compagnons, tandis que l'autre courait à l'hôtel de M. de Tréville, criant: "A nous, mousquetaires! à nous!" Comme d'habitude, l'hôtel de M. de Tréville était plein de soldats de cette arme, qui accoururent au secours de leurs camarades. La mêlée devint générale; mais la force était aux mousquetaires. Les gardes du cardinal et les gens de M. de la Trémouille se retirèrent dans l'hôtel, [illegible] ils fermèrent les portes assez à temps pour empêcher que leurs ennemis [illegible] irruption en même temps qu'eux. Quant au blessé, il y avait été tout d'abord transporté, et, comme nous l'avons dit, en fort mauvais état.

L'agitation était à son comble parmi les mousquetaires et leurs alliés, et l'on délibérait déjà si, pour punir l'insolence qu'avaient eue les domestiques de M. de la Trémouille, de faire une sortie sur les mousquetaires du roi, on ne mettrait pas le feu à son hôtel. La proposition en avait été faite et accueillie avec enthousiasme, lorsque heureusement onze heures sonnèrent; d'Artagnan et ses compagnons se souvinrent de leur audience, et comme ils eussent regretté que l'on fît un si beau coup sans eux, ils parvinrent à calmer les têtes. On se contenta donc de jeter quelques pavés dans les portes, mais les portes résistèrent, alors on se lassa; d'ailleurs, ceux qui devaient être regardés comme les chefs de l'entreprise avaient depuis un instant quitté le groupe et s'acheminaient vers l'hôtel de M. de Tréville qui les attendait, déjà au courant de cette nouvelle algarade.

—Vite, au Louvre, dit-il, au Louvre sans perdre un instant, et tâchons de voir le roi avant qu'il ne soit prévenu par le cardinal; nous lui raconterons la chose comme une suite de l'affaire d'hier, et les deux passeront ensemble.

M. de Tréville, accompagné des quatre jeunes gens s'achemina donc vers le Louvre, mais au grand étonnement du capitaine des mousquetaires, on lui annonça que le roi était allé courre le cerf dans la forêt de Saint-Germain. M. de Tréville se fit répéter deux fois cette nouvelle, et à chaque fois ses compagnons virent son visage se rembrunir.

—Est-ce que Sa Majesté, demanda-t-il, avait dès hier le projet de faire cette chasse?

—Non, Votre Excellence, répondit le valet de chambre, c'est le grand veneur, qui est venu lui annoncer ce matin qu'on avait détourné cette nuit un cerf à son intention. Il a d'abord répondu qu'il n'irait pas, puis il n'a pas su résister au plaisir que lui promettait cette chasse, et après dîner il est parti.

—Et le roi a-t-il vu le cardinal? demanda M. de Tréville.

—Selon toute probabilité, répondit le valet de chambre, car j'ai vu ce matin les chevaux au carrosse de Son Eminence, j'ai demandé où elle allait, et l'on m'a répondu: A Saint-Germain.

—Nous sommes prévenus, dit M. de Tréville, Messieurs, je verrai le roi ce soir; mais quant à vous, je ne vous conseille pas de vous y hasarder.

L'avis était trop raisonnable et surtout venait d'un homme qui connaissait trop bien le roi pour que les quatre jeunes gens essayassent de le combattre. M. de Tréville les invita donc à rentrer chacun chez eux et à attendre de ses nouvelles.

(La suite du Chap. VI, à demain)

DECEDE hier après-midi, à 2 heures, M. AMEDEE GALATAS, natif de la Louisiane. Ses amis et connaissances sont invités d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cet après-midi à 4 heures et demie. Le corps est exposé rue Plauché, entre Bayou et Esplanade. 23 aout

On trouve au N. 80, rue Poydras, une préparation chimique connue sous le nom de CONNELL'S PAIN EXTRACTOR, qui est un souverain remède pour toute espèce de plaies ou de brûlures, même les plus graves. Plusieurs personnes qui en ont fait usage, peuvent certifier de son efficacité. On devrait en avoir dans chaque famille, en cas d'accidents.

Pourquoi souffrir des hémorroïdes lorsque le LINIMENT de HAYS se trouve en vente au No 80, rue Poydras? On garantit ce remède; et l'on remettra l'argent à ceux qui n'en seraient pas satisfaits.

Le véritable BAUME DE COLUMBIE, pour faire croître et friser les cheveux, empêche également leur chute. On ne saurait trouver rien d'égal à ce baume, dont on ne doit faire usage que pour la chevelure. Le seul endroit où l'on trouve le véritable est au No. 80, rue Poydras.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Point d'expéditions en douane aujourd'hui.

ARRIVES

Navire Celia, Thatcher, de New York.
Barque Valhalla, Thatcher, de Boston.
Barque Suwarrow, Snow, de Boston.
Brick Titi, Banch, de la Havane.
Steamer Paul Jones, Walworth, de Vicksburg.
Steamer Rainbow, Selleck, de Bayou Sara.
Steamer Fashion, Fullerton, de Mobile
Steamer Bourbon, Hoffman, de Madisonville.
[illegible]
[illegible] Henry, Dorsey, de Betsxi

DEPART DES PAQUEBOTS A VAPEUR.

	De Liverpool	D'Amérique.
Acadia,	4 août.	1 sept.
Great-Western,	17 "	14 "
Britannia,	19 "	16 "
Great-Britain,	31 "	20 "
Hibernia,	4 sept.	1 oct.
Great-Western,	12 oct.	2 nov.
Great-Britain,	16 "	14 "

DERNIERES DATES.

Boston	août	12	Londres	juil.	19
New-York	août	14	Liverpool	juil.	19
Philadelphie	août	14	Paris	juil.	17
Baltimore	août	14	Havre	juil.	17
Washington	août	14	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charleston	août	14	Vera-Cruz	[illegible]	[illegible]
Havane	août	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Galveston	août	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Le navire paquebot LOUISVILLE, capt. Hunt, de N. York, est en débarquement au face du marché aux légumes. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises.
21 aout HULLIN & WOODRUFF 80 Camp

Le navire ST MARY, capitaine Foster, est actuellement en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la levée. J. W. STANTON & Co. Encoig. Magasins et Lafayette.

Les consignataires par le navire ST MARY, capt Foster, de New York, savoir:—[illegible] Aiken, W. Freeman, Raymond & Cahusac, Geo A. Lewis, Wm Neiley [illegible] Adams, Ferdinand C. Pierce, J. & W. [illegible] R. Fett [illegible] Normand, A. Purveyance, T. Chase [illegible] Clark Balk[illegible] & Platts, O. O. Woodward, sont priés de faire savoir leurs lieux de résidence au commis chargé du débarquement des marchandises, autrement les articles qui viendront à leur adresse seront emmagasinés à leurs risques et périls.
21 aout J W STANTON & Co. Encoig Magasins et Lafayette

La barque TRAD FERRY, capt Chase, est en déchargement en face du poteau 12, seconde municipalité. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. T TOBY & BOGERT,
19 aout 70 Camp

AVIS

DETENU à la Geole de Paroisse St. Jean Baptiste un nègre nommé JACK disant appartenir à M. Millaudon, Paroisse Jefferson. Ce nègre se porte [illegible] et déclare être parti d'une habitation près Donaldsonville.

Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 1844
22 aout—3 A LUMINAIS, Shérif

A LOUER—La maison à l'encoignure des rues Grands-hommes et Champs-Elysées, actuellement occupée par M. John T. Smith. S'adresser à
23 aout A GORDON, WYLIE & Co, 23 Bienville.

DISSOLUTION DE SOCIETE

LA société existant sous le nom de C. Sy & Co., est dissoute d'un commun accord, à dater du 21 juillet dernier.

C. Sy reste seul chargé de la liquidation de la dite société et continuera le même genre d'affaires que par le passé
C. SY,
22 aout—3 E. L. BERCIER.

LES soussignés ont un magasin et offrent à vendre, en gros et en détail, à bas prix:

100 pièces toile de Paris, extra fine,
50 do crêpe noir et blanc, de
Mousseline de laine 3/4 et 4/4, mérinos français, noir et en couleur, 4/4 pour robes; bombazet noir, idem écarlate et vert, barège noir, barège noir, extra riche, pour costume de soir, écharpes et shawls en barège, nouveau goût, shawls brochés, idem, pour promenades; articles nouveaux.
21 aout H. DE GOER & RIFFLARD, 86 Chartres.

SUCRE de la Havane—50 caisses sucre quebrado, en magasin et à vendre par A. DAUNES & Co,
22 aout—6 [illegible] Tchoupitoulas.

CIGARES de la Havane—60,000 cigares de la Havane, comme suit:—Regalias, Canones, Imperiales, Bayonetas et Moles, en magasin et à vendre par A DAUNES & Co.
22 aout—1 95, rue Tchoupitoulas.

SUCRE de la Havane—10 caisses sucre blanc en magasin et à vendre par A DAUNES & Co
22 aout—3 95 Tchoupitoulas.

FARINE fraîche—150 barils de la marque réputée de l'Eagle Mills, de St. Louis à vendre par NEVILLE & Co. 166, Tchoupitoulas
21 aout

CAFE—304 sacs café du vert de la Havane, venant d'arriver par le Titi, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier
22 aout

SUCRE DE LA HAVANE—415 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement et en magasin, à vendre par
22 aout L. CANTIN, 42 Gravier

CIGARES PRINCIPES—20 milliers excellents cigares Principes, garantis véritables, à vendre par
22 aout L. CANTIN, 42 Gravier

AMANDES, sans coques et douces—En caisses, à vendre par
22 aout L. CANTIN, 42 Gravier

SAVON—200 caisses marque de Jackson, extra, No. 4, en débarquement du navire Vallalia; et en magasin, 1000 caisses de Gould, Pierce, Jackson et steamboat à vendre par TUFTS, HOBART & Co
20 aout 29 Gravier

BEURRE de Goshen—Une barrique contenant des petits barils conservés dans le sel, venant du comté d'Orange, et convenables aux familles, en débarquement du brick [illegible], à vendre par FOSDICK & BROT
21 aout 74, Camp

FOIN—500 balles excellent foin du North River, en débarquement du Leland N. York, à vendre par FOSDICK & BROTHER.
21 aout 74, Camp

CORDES d'emballage—1000 rouleaux cordes du Missouri et du Kentucky, en magasin, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co,
21 aout

TOILE d'emballage—800 pièces en magasin, à vendre par G & R BUCHANAN & Co
21 aout

BOTTES et souliers—80 caisses chaussures pour hommes et femmes, en débarquement du navire Valhalla, à vendre par FROST & Co. 18 Magasin.
21 aout

TABAC en feuilles—18 balles Cuelta Abajo, de la Havane, en débarquement du brick Titi, à vendre par
21 aout J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—10 milliers en débarquement du brick Titi, à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée

SUCRE raffiné de Boston—50 caisses et barils sucre en pains concassé et pulvérisé, débarquement de la barque Valhalla, de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
21 aout 40, rue Gravier

RIZ—[illegible] tierçons excellent riz de Charleston, en débarquement, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
21 aout 40, rue Gravier

CLOUS—500 barils clous de Boston, assortis, en débarquement du Valhalla, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
21 aout 40 rue Gravier

VIN ROUGE—12 barriques, de diverses marques, [illegible] caisses ditto, à vendre par FIELD & Co
21 aout

ANCHOIX et CORNICHONS—De Marseille—20 caisses à vendre par FIELD & Co.
21 aout

VITRES—200 caisses de diverses dimensions, à vendre par FIELD & Co.
21 aout

VIN BLANC—[illegible] Haut Sauterne, 100 caisses dito à vendre par FIELD & Co
21 aout

HUILE DE BALEINE—1400 gallons huile de sperme blanchie, 800 gallons huile de baleine à vendre par FIELD & Co
21 aout

CAFE de la Havane—80 sacs à vendre par
21 aout B. VALLS, 26, Commune.

SUCRE de la Havane—14 caisses blanc et terre, à vendre par B. VALLS, 26, Commune
21 aout

SALERATUS—10 barils, à vendre par B. VALLS, 26 Commune
21 aout

GENIEVRE de Hollande—6 pipes à vendre par B. VALLS, 26 Commune
21 aout

BOUCHONS—60,000 en sacs de 1000 à vendre par B. VALLS, 26, Commune
21 aout

CIGARES de la Havane—40 000 en magasin et à vendre par B. VALLS, 26 Commune
21 aout

CIGARES de la Havane—20,000 Regalias, en débarquement du brick Titi, à vendre par B. VALLS, 26 Commune
21 aout

AMANDES—8 sacs à coque douce, 7 barils et 17 caisses douces écossées, et 50 caisses amères, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
21 aout

VINS—Champagne, Muscatel et Paxarete, à vendre par B. VALLS, 26 Commune
21 aout

TABAC—50 balles tabac de la Havane, 1, 2, et 3 qualité à vendre par B. VALLS, 26 Commune
21 aout

GRAINES d'oiseaux—9 sacs à vendre par B. VALLS, 26, Commune
21 aout

PAPIER pour Cigarettes—3 balles à vendre par B. VALLS, 26 Commune
21 aout

CONFITURES de la Havane—12 caisses à vendre par B. VALLS, 26 Commune
21 aout

HUILE D'ANIS—3 caisses à vendre par B. VALLS, 26, Commune
21 aout

GUABA, jalea et gelée—2 barils à vendre par B. VALLS, 26 Commune
21 aout

HUILE d'olive de Nice et de Marseille, à vendre par B. VALLS, 26 Commune
21 aout

RUM de New England à vendre par B. VALLS, 26 Commune
21 aout

MEDECINES ET PREPARATIONS CHIMIQUES—En débarquement de la barque Josephine et du navire Alabama, consistant en
Quinine, Calomel, Blue Mass, Camphre,
Rhubarbe en poudre, sene, quassine,
Reglisse, couperose, blanc de céruse,
Indigo, alun, huile de baleine,
Verreries de pharmacie, vitres, peintures.
A vendre, ainsi qu'un grand assortiment d'articles pour les détaillans de la campagne, les habitans et médecins.
21 aout JARVIS & ANDREWS, 30 Douane ou 7, Allée du Canal

VIN—40 barils Vin blanc Haut Sauterne.
30 barriques Vin rouge Lauzilac, 1841,
34 do do Louville 1841,
24 do do Pontillac 1842,
34 do do St. Julien 1842,
60 do do Queyries,
40 do do Montferrand, à vendre par
19 aout G. M. LUCAS, 30 Bienville

ABSINTHE—30 caisses Absinthe Suisse, 100 paniers anisette superfine, à vendre par G M LUCAS,
19 aout 30 rue Bienville

PEAUX—40 douzaines peaux de veau vernies, de Nyce & Co.; 30 douzaines peaux de veau cirées, à vendre par G M LUCAS,
19 aout 30 rue Bienville

TABAC DE LA HAVANE pour capes, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par B. VALLS,
19 aout 26, Commune.

CIGARES de la Havane—20 000 de qualités assorties, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par J. M. CABALLERO,
19 aout 32, Vieille Levée.

BRIQUES—20 milliers superbes briques pressées, pour façade de maisons, en débarquement de la barque Trad Ferry, de Philadelphie, à vendre par T. TOBY & BOGERT,
19 aout 70 Camp

CHARBON—35 boucauts charbon Lehigh, en morceaux passés à la cribe, 30 do Lehigh, grosseur d'un œuf, à vendre en débarquement du Trad Ferry par T. TOBY & BOGERT,
19 aout 70 Camp

PORC—500 barils mess, prime, etc., à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
19 aout 95 Tchoupitoulas.

BŒUF—prime, M. O. et B, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
19 aout 95 Tchoupitoulas

CORDES d'emballage et Toile—150 rouleaux cordes et 100 pièces excellente toile d'emballage, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
19 aout 95, Tchoupitoulas

HUILE DE PALMA CHRISTI—10 barils, No. 1, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
19 aout 95 Tchoupitoulas.

CANDY ROCK—[illegible] caisses excellente qualité, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
19 aout 95 Tchoupitoulas

SAVON—de Cincinnati, No. 1, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
19 aout 95, Tchoupitoulas

CHOCOLAT ESPAGNOL—15 caisses, de 25 liv. chaque de supérieure qualité, à la vanille, au lichen, à l'orange, à l'amande, etc., en débarquement du brick Empresario de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
19 aout 34 Vieille Levée

CHARBON—Les personnes qui désirent faire leur approvisionnement de charbon, peuvent l'obtenir à raison de cinq escalins le baril, délivré exempt de pour[illegible]. W. & R. MURPHY.
17 aout 138, Vieux Bassin

BOTTES, Souliers et Brodequins—145 caisses en débarquement du navire Ana, à vendre par R. G. HOBBS, 13 Douane
17 aout

VERRES à Vitres—1500 caisses, dimensions assorties, à vendre par FIELD & Co,
17 aout 36 Vieille Levée

CHROME vert et jaune—10 caisses, à vendre par
17 aout FIELD & Co, 36 Vieille Levée

[illegible] par—60 barils de [illegible], à vendre par FIELD & Co, 36 Vieille Levée
17 aout

CHAMPAGNE—[illegible] paniers [illegible], à vendre par FIELD & Co, 36 Vieille Levée
17 aout

CAFE—400 sacs café vert de Rio, [illegible], à vendre par
12 aout [illegible] GREEN & BRO, 52, Gravier.

BEURRE—[illegible]

COURS THEORIQUE ET PRATIQUE DE MAGNETISME ANIMAL,

PAR P. J. FERRAND.

CE cours sera divisé en huit leçons et aura lieu les mardis, jeudis et samedis, de 7 heures à [illegible] à dater de mardi prochain, 27.
Prix du cours, [illegible]
Rue Toulouse, 68, encoignure Royale [illegible]
22 aout—6

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE, garanties être de la récolte de [illegible] Le soussigné vient de recevoir [illegible] Philadelphie, un [illegible] ment de graines fraîches [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à des prix modérés.
21 aout WM. DINN, [illegible] Comm.

SANGSUES! SANGSUES!

DIX MILLE sangsues de la [illegible] sangsues premier choix [illegible] à vendre en gros et en détail [illegible] [illegible] à l'encoignure des rues [illegible] [illegible] derrière l'église St. Charles.
22 aout—6 P. MARTIN.

AVIS. Vanille fraîche et boîtes de première qualité, à vendre en gros et en détail à la [illegible] pharmacie de A. A. [illegible]
22 aout 4

AVIS AU PUBLIC—Je préviens le public que je ne paierai aucune dette que pourra contracter Mme. Cecilia Kidel, veuve Boukerel, sans un ordre écrit de moi.
Nouvelle Orléans, 16 aout 1844.
17 aout—3

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

En liquidation, 14 [illegible]

LES soussignés ont le plaisir d'annoncer [illegible] CIRCULATION et les DEPOTS de cette institution seront payés sur demande, EN ESPECES.
JAMES SAUL, EDW. CHAPMAN, Commissaires.
14 aout—6

Dissolution de Société.

LA maison de commerce ci-devant existant en cette ville sous la raison de Boutin, Gally & Co., est dissoute par consentement mutuel à partir [illegible] Les associés désignés pour [illegible] liquidation [illegible] [illegible] [illegible]
Nouvelle Orléans, 14 aout 1844.
14 aout A. BOUTIN, H. GALLY.

FERRY DE LA SECONDE MUNICIPALITE

Premier quai au-dessus de la rue de la Douane

LES familles qui désirent prendre l'air avec [illegible] à bord des Ferry de la 1ere et [illegible] [illegible] [illegible] vent se procurer cette jouissance en payant [illegible] ter à bord toute l'après-midi sans [illegible]
14 aout—1m ROBERT MURPHY

LES soussignés ayant été nommés agens de la manufacture réputée de EDENPARK à Wilmington, Délaware, sont prêts à exécuter les ordres qu'on voudra leur donner pour n'importe quelle qualité ou quantité de poudre à tirer, ils les rempliront avec exactitude et à des termes raisonnables.

En même temps, ils offrent à vendre, un [illegible] poudre des marques FF et FFF, en baril, demi et quart de baril, venant d'arriver et provenant de la manufacture susdite qu'ils garantissent qualité peut se conserver en bon état dans toutes les saisons
23 aout RAYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas

BRODEQUINS pour nègres—50 caisses brodequins Russets communs et très grands, 20 caisses brodequins en cheveaux à vendre par
22 aout ISAAC BRIDGE, 70 Magasins

DRAPS pour nègres—6 caisses Kerseys noir et mêlé pour habillement des nègres, à vendre par
22 aout ISAAC BRIDGE, 70 Magasins

PARASOLS—En débarquement de la barque Josephine, de Philadelphie, un envoi de parasols en gingham, de 25, 30, 32 et 34 pouces, à vendre par
22 aout ISAAC BRIDGE, 70 Magasins

BLANC DE CERUSE—Pure, extra, No. 1, en barils de 25, 50 et 100 livres, venant de New York et Williamsburgh, à vendre par
22 aout ISAAC BRIDGE, 70 Magasins

PRUNES Sèches gros choix—[illegible] caisses de la [illegible] dans la caisse, à vendre en débarquement par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée
22 aout

CHAPEAUX—Reçu par le navire [illegible] chapeaux de feutre pour, à larges bords [illegible] à bas prix, à vendre par FROST & Co. [illegible] Magasins
21 aout

CHAUSSURES—Reçu par le Louisville [illegible] [illegible] tannés à l'écorce la [illegible] pour dames et demoiselles à vendre par FROST & Co. 18 Magasins
21 aout

MORUE—100 caisses en débarquement du [illegible], à vendre par HARROD, DARLING & Co.
21 aout 49 Commune

MAQUEREAUX—De No. 1 en barils et demi barils No. 2 en barils, le tout frais, en débarquement [illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co.
21 aout

SEAUX patentés—300 douzaines, en débarquement, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
21 aout 49 Commune

SUCRE—En pains etc. morceaux [illegible] en débarquement du navire Saratoga, à vendre par HARROD DARLING & Co.
21 aout 49, Commune

PAPIER de paille—500 rames pour envelopper, à vendre par HARROD, DARLING & Co
21 aout

GUAYAVA, FRUITS CONFITS et différentes sortes de Sirops de toutes qualités, tels qu'Anana, Limon, etc. reçus par les derniers arrivages de la Havane, à vendre à des prix modérés. Y. QUADRAS
21 aout encoignure St. Pierre et Chartres

RECU par le bateau Alabama, de Cuba, et à vendre [illegible] quelques barriques de tessayres en portions [illegible] tes, aussi une grande quantité de poudre de fruits confits, le tout aux frais et commissions, à vendre par Y QUADRAS
21 aout encoignure St. Pierre et Chartres

TERRAINS EN DEMANDE—On désire acheter un Terrain dans la partie supérieure de la Seconde Municipalité, avec ou sans bâtisses, et bien placé pour les épiceries particulières. Une proposition sera faite par lettres. S'adresser au No. 92 rue Tchoupitoulas.
21 aout

CHANGE sur France payable dans Paris, Bordeaux et autres villes. S'adresser à R. B. [illegible] 21 aout 8 St. Louis

MAQUEREAUX—50 barils No. 1, de la marque [illegible] en débarquement du navire Saratoga, à vendre par ROBERTS & HALL, 78 Magasins
21 aout

VIN—Une facture de [illegible] et [illegible] chaque, à vendre par ROBERTS & HALL, 78 Magasins
21 aout

FARINE—75 barils farine commune, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras

BUDDECKE, WOODS & Co. No 95, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre:—50 barils porc mess, 150 do mess, 200 dito prime, 50 do P O [illegible] M. Boston porc prime, 30 do B. [illegible] [illegible] 100 do [illegible] pièces toile d'emballage, articles supérieurs, 816 rouleaux cordes, 20 barils huile de Palmachristi, 25 caisses de chandelles de Cincinnati, 50 ditto candy rock, 25 [illegible] 100 douzaines grosses crayons assortis
21 aout

LANGUES en saumure—5 barils et 18 frequins, en débarquement du navire St. Mary, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 80 Camp
21 aout

POIVRE—150 sacs poivre noir de Sumatra, en débarquement du navire Lizardo, à vendre par TUFTS, HOBART & Co
21 aout 29 Gravier

HUILE—25 barils huile de baleine blanchie, en débarquement du navire lizardo, à vendre par TUFTS, HOBART & Co
21 aout 29 Gravier

MOULINS à COTON de l'Aigle—Les soussignés agents pour la vente de ces moulins super en [illegible] [illegible] à en recevoir, qu'ils offrent à vendre au plus bas [illegible] TUFTS, HOBART & Co
21 aout

AMANDES—50 balles amandes fraîches et [illegible] à vendre par TUFTS, HOBART & Co
21 aout 29 Gravier

COTON sera—60 balles de 4,4 le larg [illegible] TUFTS, HOBART & Co
21 aout 29 Gravier

HUILE DE BALEINE—55 barils raffinée, en débarquement du navire lizardo, à vendre par WM FROST & Co. 36 Vieille Levée
21 aout

BLANC DE BALEINE—[illegible] caisses en débarquement du navire lizardo, à vendre par WM FROST & Co
21 aout 36 Vieille Levée

COTON LOWELL—50 balles [illegible] Osnaburg, 15 balles 4/4 en débarquement de l'Alesto, à vendre par WM FROST & Co. 36 Vieille Levée
21 aout

BOTTES, Souliers et brodequins—200 caisses du [illegible] comprenant un assortiment complet de chaussures de saison, à vendre par R. G HOBBS,
21 aout 13, Douane

POIVRE—250 sacs poivre noir de Sumatra, en débarquement du navire lizardo de Boston, à vendre par FORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
21 aout

CARDES à Coton—10 caisses contenant 26 douz. No. [illegible] en débarquement du navire Valhalla, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
21 aout

MAQUEREAUX—150 barils et demi barils maquereaux No 1 et 2 en débarquement et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
21 aout

CLOUX—400 barils cloux de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
21 aout

SUCRE RAFFINE DE BOSTON

NORCROSS & FOSDICK, agents, No. 40, rue Gravier, ont en mains un grand assortiment de sucre raffiné, par barils et caisses, en pains, brisé et en poudre, à des termes accommodants.
31 aout

BEURRE—Supérieur, de Goshen, en tinettes et jarres en débarquement du navire St Mary, à vendre par J. W. STANTON & Co.
21 aout Encoig. Magasins et Lafayette

CIGARES—40,000 cigares de la Havane, tels que Regalias, Milanos, Imperiales, Bayonetas, Panetelas, Trabucos, &c. de meilleures marques, en débarquement du brick Hope Howes et à vendre par
20 aout E. JOHNS, 30, Gravier

SUCRE BRUN DE LA HAVANE—65 caisses en débarquement du brick Empresario, à vendre par JOSEPH PRATS, 27 Toulouse
20 aout

LETTRES DE CHANGE sur la Havane à trois jours de vue, à vendre par JOSEPH PRATS, 27 Toulouse
20 aout

SUCRE—40 caisses sucre blanc florette, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par E. TROISGROS, 20 Vieille Levée
20 aout

TABAC—75 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en débarquement des bricks Empresario et Hope Howes, à vendre par E. TROISGROS
20 aout 20, Vieille Levée

LETTRES de change sur la Havane, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34, Tchoupitoulas
21 aout

DOUBLONS espagnols, à vendre par REYNAUD & FALLON,
20 aout 34, Tchoupitoulas

SUCRE—49 caisses sucre blanc et jaune, débarquement du brick Hope Howes de la Havane, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 30 Vieille Levée
20 aout

ARROWROOT—30 barils en débarquement du brick Hope Howes, de la Havane, à vendre par F. LAMPRE, 30, Vieille Levée
20 aout

TABAC en feuilles de la Havane—[illegible] balles pour capes et tripes, d'excellente qualité, en débarquement du brick Empresario et à vendre par F. LAMPRE, 30, Vieille Levée
20 a

VIN de Marseille—200 barriques vin de Marseille, à vendre par P. LONGUE, 116, Royale
14 aout—4

VIN d'Oporto—300 barils vin d'Oporto, à vendre par P. LONGUE, 116, Royale
14 aout—4

VIN de Madère—600 barils Vin de Madère, à vendre par P. LONGUE, 116, Royale
14 aout—4

MADERE—20 pipes Madère, [illegible] à vendre par P. LONGUE, 116, Royale
14 aout—1

SUCRE—blanc et brun, de la Havane, [illegible] à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.
20 aout

[illegible] DE LA HAVANE—[illegible], Imperiales Co. [illegible] et des marques les plus répandues, [illegible] à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

[illegible]—Chambertin, Clos Vougeot et Volnay [illegible] à bas prix par douzaine, par J. ALBERT, 32, St. Louis